

Global Affaires, pour la gestion optimale de vos frais professionnels

Vous souhaitez maîtriser la gestion de vos frais professionnels et équiper vos collaborateurs d'un moyen de paiement facilitant notamment leurs déplacements professionnels? L'offre Global Affaires, avec ses cartes Visa Affaires et Visa Gold Affaires, est faite pour vous!

LES

La gestion de vos frais professionnels est simplifiée:

- Suppression des avances de trésorerie.
- Harmonisation et simplification de la gestion des notes de frais des collaborateurs.
- Suivi de vos dépenses professionnelles, à tout moment, via un site internet dédié.
- Tableaux de bord dynamiques répartissant les frais professionnels par type de dépense, collaborateur et service.

➤ Vous avez une meilleure vision de vos dépenses et pouvez ainsi négocier de meilleures conditions tarifaires avec vos fournisseurs.

Les collaborateurs bénéficient:

- De cartes de paiement paramétrables,
- Du 1^{er} réseau d'acceptation (le réseau CB en France et le réseau VISA à l'international),
- De services qui correspondent au mieux à leurs activités et besoins,
- D'une gamme élargie d'assurances et d'assistance qui sécurise leurs déplacements.

▶ LE PRODUIT

Éligibilité

Toute personne morale de droit privé titulaire d'un compte courant à la Caisse d'Épargne peut souscrire à l'offre Global Affaires pour la gestion des frais professionnels du dirigeant et de ses collaborateurs.

Services disponibles

L'offre Global Affaires s'articule autour:

- D'une carte de paiement interbancaire (carte Visa Affaires ou Visa Gold Affaires), utilisable en France et à l'étranger, permettant le règlement des frais professionnels d'un collaborateur avec:
 - Des plafonds de paiement paramétrables pour chacun de vos collaborateurs,
 - Une gamme d'assurances et une assistance qui sécurisent votre collaborateur lors de ses déplacements professionnels:
 - Avec Visa Affaires, vous bénéficiez d'une assurance individuelle accident voyage, d'une assistance médicale en France et à l'étranger ainsi que d'une assistance juridique,
 - Avec Visa Gold Affaires, vous disposez en plus d'une assurance voyage complète (en cas d'annulation de voyage, de retard de bagages, etc.).
 - Des assurances qui interviennent en cas d'utilisation frauduleuse de la carte suite à sa perte ou à son vol ainsi qu'une garantie en cas d'usage abusif de la carte.
 - En option, une fonction retrait d'espèces que vous pouvez décider d'activer, en personnalisant aussi les plafonds de retraits pour les collaborateurs concernés.



► **Un site Internet pour la gestion de vos frais professionnels** (www.caisse-epargne.fr/globalaffaires) disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Vous simplifiez la procédure de remboursement des dépenses professionnelles et maîtrisez les dépenses de vos collaborateurs grâce à un outil internet performant et complet :

- Accès à des informations pratiques et à un guide d'utilisation,
- Suivi des dépenses en cours, accès à l'historique de vos dépenses,
- Mise à disposition de relevés de synthèse annuels avec, en option, une mise à disposition mensuelle,
- En option des outils de saisie/gestion de notes de frais, d'états statistiques et de gestion d'habilitations.

► **Trois espaces dédiés sur le site Internet :**

- Espace Collaborateur pour le suivi et la gestion de ses frais professionnels,
- Espace Entreprise pour le suivi et la gestion de l'ensemble du parc de cartes et des frais professionnels,
- Espace Maison-mère pour un suivi global des frais professionnels.

Global Affaires permet un prélèvement des dépenses sur le compte de l'entreprise ou sur le compte personnel du collaborateur (quelle que soit sa banque). Dans ce dernier cas, grâce à un « sur-différé des prélèvements », le collaborateur qui dispose de ce service peut réaliser sa note de frais et être remboursé avant même d'être débité sur son compte personnel.

► INFORMATIONS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Pour souscrire à Global Affaires, vous devez signer :

- Un contrat d'émission avec la Caisse d'Épargne,
- Un contrat de souscription (contrat porteur) avec le collaborateur et la Caisse d'Épargne. Ce contrat précise le type de carte retenu (Visa Affaires ou Visa Gold Affaires) et ses prestations.

Global Affaires est commercialisé avec la solidarité de l'entité, ce qui implique que l'entité « personne morale » est solidaire de toutes les conséquences financières résultant de l'utilisation des cartes confiées aux porteurs.

BPCE est un intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le N° 08 045 100.

Document non contractuel publié le 05/12/2009



CAISSE D'ÉPARGNE